

BULLETIN D'INSCRIPTION

SOCIÉTÉS PLURI-PROFESSIONNELLES D'EXERCICE VERS UN BIG BANG DES PROFESSIONS DU CHIFFRE ET DU DROIT ?

15 décembre 2016 9h-17h30

Amphithéâtre de la MILC Maison internationale des langues et des cultures 35 rue Raulin – Lyon 7°

	Mme		Professionnel	
	M.		Enseignant-chercheur	
			Etudiant/Doctorant	
Nom :				
Prénom :				
Fonction :				
Organisme :				
Adresse :				
Code postal :				
Ville :				
Téléphone :Fax :				
Courriel :@				
	Souhaite l'envoi d'une attestation	de p	présence	
	Colloque validé au titre de la formation	cont	inue obligatoire des avocats (7h)	

Bulletin à retourner avant le 5 décembre 2016

Faculté de Droit Université Jean Moulin Lyon 3 Équipe de Droit Privé 15, quai Claude Bernard 69239 Lyon cedex 02 edprive@univ-lyon3.fr







DROITS D'INSCRIPTION

- Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants

MODES DE RÈGLEMENT

Paiement à réception de facture.

- Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3)

Agence comptable Université Jean Moulin Lyon 3 Adresser à l'attention de Mme Rachel BLANC Manufacture des tabacs 6 Cours Albert Thomas BP8242 69355 LYON CEDEX 08

- Virement

Coordonnées bancaires, n° SIRET : 19 69 243 77 000 19 Trésorerie générale du Rhône :

N° Compte : 10071 69000 000010043360 IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460 (Bien préciser l'objet du virement)

Adresse du donneur d'ordre (si différent du participant)

Nom ou raison sociale			
Nature juridique			
Adresse			
Code postale			
Ville			
Téléphone			
Courriel:			
Signature et cachet de l'entreprise :			
N° SIRET :(champ obligatoire pour la France)			
N° TVA intra-communautaire :(champ obligatoire pour l'étranger)			
Adresse du service payeur (si différent du donneur d'ordre)			
Nom ou raison sociale			
Nature juridique			
Adresse			
Code postale			
Ville			
Téléphone			
Courriel:			

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effectuer par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation.

Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1° de l'article L121-21-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'exerce son droit de rétractation».